

BORDEREAU D'ENVOI

4 M  
 AFFAIRE  
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE  
**83 306861**

GROUPEMENT  
 DE LA  
 CAMRAGNIE OCKESCAMRAGNIE  
 DE  
 UNITÉ Brigade  
 DE ]  
 P.V. N° 127 / 19.83

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

OBJET DE LA PROCÉDURE  
 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : Observation d'un O.V.N.I.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Synthèse
2	Audition de B ; M
3	Audition de F M

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	M. le Commissaire de la République du Département des
	1	Général, Commandant la ème Région Aérienne
	2	Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire - Bureau emploi-renseignement - Section opérations
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Groupement LE

SUITE DU B.E. SUR PAGES SUIVANTES(S)  
 4 JUL 1983  
 VU ET TRANSMIS PAR: le Colonel  
 Commandant la Gendarmerie  
 des Transports Aériens à  
 DATE. SIGNATURE. CACHET  
 Le Lieutenant-Colonel B  
 Chef d'Etat-Major  


GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE DE GENDARMERIE	
DE	
UNITE Brigade	
DE	
CODE UNITE	PROCESSUS-VERBAL N° / 197
06624	127 / 1983

PROCESSUS-VERBAL

DE  
SYNTHESE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE	
N° PIECE	N° FEUILLET
1	1

NATURE PRECISE DES FAITS - REFERENCE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Observation d'un O.V.N.I. (Objet Volant Non Identifié)

NOUS SOUSSIGNÉ(S) C , D , Maréchal des Logis-Chef à la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens de  
 VU L'ES ARTICLE(S) 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale,  
 RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE  
 CE JOUR huit juin mil neuf cent quatre vingt trois, à dix heures, au bureau de notre Brigade, se présente Monsieur B , M , chef de la circulation aérienne sur l'aérodrome de

Cette personne nous fait part qu'un contrôleur en service à la tour de contrôle le 6 juin 1983 a, à 22 heures 55 locale, aperçu un Objet Volant Non Identifié.

II - ENQUETE -

De l'audition de Monsieur B , il ressort que le 7 juin 1983 il a pris connaissance du procès-verbal d'exploitation des contrôleurs de tour pour la journée du 6 juin 1983.

Sur cet écrit, Monsieur B , M , en service le 6 juin 1983 à 20 heures au 7 juin 1983 à 7 heures 30, mentionnait qu'il avait aperçu à 22 h 55 un O.V.N.I. et que le phénomène avait été observé par deux aéronefs : un hélicoptère civil immatriculé et un avion militaire. (Pièce n° 127/2)

Entendu le 9 juin 1983, Monsieur F déclare que le 6 juin 1983, à 22 heures 55 locale, il a aperçu un trait lumineux de couleur vert clair, se déplaçant à très grande vitesse suivant un axe . Il a pu observer le phénomène pendant quinze secondes environ et contacter un hélicoptère immatriculé qui a également constaté les faits.

Il précise qu'il n'avait aucun écho sur son radar et que les conditions météorologiques étaient bonnes.

Contacté, le Centre de Contrôle Régional à a répondu ne rien avoir constaté mais avoir été informé des faits par un avion militaire du Centre d'Instruction Equipages Transports (C.I.E.T.) basé à (Pièce n° 127/3)

Après recherches, il s'avère que l'hélicoptère immatriculé est exploité par la société à l'aérodrome de et qu'au moment des faits il était piloté par Monsieur S

Aucun renseignement quant à l'identité de l'équipage de l'aéronef militaire n'a pu être recueilli.

Monsieur S travaillant hors notre circonscription n'a pu être entendu.

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>	LE 14 juin 1983	LE COMMANDANT D'UNITE
	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>		
	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET

COMPAGNIE D'ESCADRON

DE

UNITÉ Brigade

DE

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

N° 127 / 1983

 PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION DE TÉMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : Observation d'un O.V.N.I.

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour huit juin 1983 à 10 heures 10, à notre Brigade

Nous soussigné(s) C. D., AdL-Chef, Officier de police judiciaire

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## ● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

B

M

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

sexe masculin, né le

à

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

demeurant

à

, Chef de la circulation

aérienne à l'aérodrome de

"" Hier 7 juin 1983, j'ai pris connaissance du procès-verbal d'exploitation couvrant l'activité des contrôleurs de tour pour la période du lundi 6 juin 1983 à 00 heure au 6 juin 1983 à 24 heures 00.

Cet écrit mentionnait que Monsieur F, contrôleur de la circulation aérienne, de service le 6 juin à 20 heures au 7 juin à 7 heures 30, avait aperçu à 22 heures 55 locale un O.V.N.I. circulant à grande vitesse suivant un axe. Il indiquait également qu'un appareil militaire et un hélicoptère civil immatriculé avaient également constaté le phénomène.

Cet officier contrôleur a contacté le Centre de Contrôle Régional à pour leur signaler le fait. Cet organisme a répondu qu'il n'avait pas de contact. Après examen des bandes de progression de vol, il s'avère que le immatriculé venait de, s'est posé à 22 heures 45 locale et a décollé à 22 heures 52 à destination de. En ce qui concerne l'aéronef militaire, je pense que le contrôle de ne l'avait pas en compte. ""

Le 8 juin 1983 à 10 heures 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,  
(A signé au carnet de  
déclarations)

L'Officier de police judiciaire.

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

DE

UNITÉ Brigade de

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

127 / 1983

 PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION DE TÉMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : Observation d'un O.V.N.I.

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour neuf juin mil neuf cent quatre vingt trois, à 11 heures 30, à notre Brigade

Nous soussigné(s) C. , D. , MdL-Chef, Officier de police judiciaire

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## ● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

F. , M.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

sexe masculin, né le à

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

demeurant Rue à , Officier contrôleur de la circulation aérienne.

"" Le 6 juin 1983, j'assurais mes fonctions de contrôleur de la circulation aérienne à la tour de contrôle de , de 20 heures à 7 heures 30 le 7 juin.

" A 22 heures 55 locale, quelques minutes après le décollage d'un hélicoptère immatriculé , mon attention a été attirée par un trait lumineux de couleur vert clair se déplaçant très rapidement (Nettement plus vite qu'un avion militaire à réaction) suivant un axe

" Ce trait était très lumineux et avait une trajectoire parfaitement horizontale pour un observateur au sol, contrairement à la chute d'une météorite qui a une courbe descendante.

" Cette apparition n'a pas été fugitive puisque j'ai pu suivre mon observation pendant quinze secondes environ. J'ai même eu le temps de prévenir le pilote de l'hélicoptère qui a également constaté le phénomène.

" J'ai vérifié sur mon radar qui a une couverture de 72 km dans le sens horizontal et environ 25 000 mètres dans le sens vertical, il n'y avait aucun écho concernant cette apparition.

" Bien qu'habitué à évaluer les distances et les positions des aéronefs, je ne puis donner aucune précision quant à la position même approximative du phénomène observé.

" J'ai contacté le Centre de Contrôle Régional à pour savoir si cet organisme avait constaté les faits. Il m'a été répondu que le contrôle n'avait rien constaté mais que le fait avait été signalé par un avion de l'armée de l'air du C.I.E.T. (Centre Instruction Equipages Transports) basé à

" Cet aéronef est passé à la verticale de mais hors de mon contrôle. En effet, notre zone de délégation s'arrête à 7500 pieds. C'est le Centre de Contrôle Régional qui l'avait en compte.

" Au moment de mon observation, les conditions météorologiques étaient : visibilité 13 Km - Ciel couvert à 6/8 par des cirrus entre 7 500 et 8 000 mètres.

" C'est tout ce que je puis dire. ""

Le 9 juin 1983 à 12 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,  
(A signé au carnet de  
déclarations)

L'Officier de police judiciaire.



Nom Témoin :

B Yi

08 Durée (A20)

MP

01 Profession (A20)

CHEF, circulation AIR

09 Nombre phases d'observation (I2)

00

02 Age (A2)

  

03 Sexe (A1)

M

10 Nombre d'informations supplémentaires ( $\leq 10$ ) (I2)

  

04 Parentés /9(A2, 1X)/

  

05 Recouvrement total /9(A2, 1X)/

  

06 Recouvrement partiel /9(A2, 1X)/

  

07 Lieu d'observation (A20)

  

N° question	clef A2	information (A15)
11	<u>  </u>	<u>  </u>
12	<u>  </u>	<u>  </u>
13	<u>  </u>	<u>  </u>
14	<u>  </u>	<u>  </u>
15	<u>  </u>	<u>  </u>
16	<u>  </u>	<u>  </u>
17	<u>  </u>	<u>  </u>
18	<u>  </u>	<u>  </u>
19	<u>  </u>	<u>  </u>
20	<u>  </u>	<u>  </u>

Phase n° 9 du témoin n° 9

01 Heure (A6) 22.H.55.

02 Terme (A15) OU.NI.

03 Forme (A15) M.P.

04 Couleur (A15) M.P.

05 Taille (A15) M.P.

06 Trajectoire (A15) M.P.

07 Cap (A15)  

08 Vitesse (A15) G.R.A.M.I.D.E.

09 Bruit (A15) M.P.

10 Décor (A15) M.P.

11 Phénomène/décor (A15) M.P.

12 Direction de l'obs. (A15) M.P.

13 Nébulosité (A15) M.P.

14 Distance (A15) M.P.

15 Nombre d'informations supplémentaires ( $\leq 15$ ) (I2) 0,0

N° question	clef A2	information (A15)
16	<u> </u>	<u> </u>
17	<u> </u>	<u> </u>
18	<u> </u>	<u> </u>
19	<u> </u>	<u> </u>
20	<u> </u>	<u> </u>
21	<u> </u>	<u> </u>
22	<u> </u>	<u> </u>
23	<u> </u>	<u> </u>
24	<u> </u>	<u> </u>
25	<u> </u>	<u> </u>
26	<u> </u>	<u> </u>
27	<u> </u>	<u> </u>
28	<u> </u>	<u> </u>
29	<u> </u>	<u> </u>
30	<u> </u>	<u> </u>

Nom Témoin : F - Y

08 Durée (A20)

15. secondes

01 Profession (A20) OFFICIER, CONTROLLEUR

09 Nombre phases d'observation (I2)

01

02 Age (A2)   

03 Sexe (A1) M

10 Nombre d'informations supplémentaires ( $\leq 10$ ) (I2)

02

04 Parentés /9(A2, 1X)/

  

05 Recouvrement total /9(A2, 1X)/

  

06 Recouvrement partiel /9(A2, 1X)/

  

07 Lieu d'observation (A20)

  

N° question	clef A2	information (A15)
11	<u>GA</u>	<u>Tour Contrôlé</u>
12	<u>CD</u>	<u>Circulation Air</u>
13	<u>CO</u>	<u>PREVENT. HELICO</u>
14	<u>  </u>	<u>  </u>
15	<u>  </u>	<u>  </u>
16	<u>  </u>	<u>  </u>
17	<u>  </u>	<u>  </u>
18	<u>  </u>	<u>  </u>
19	<u>  </u>	<u>  </u>
20	<u>  </u>	<u>  </u>



Phase n°

1

du témoin n°

02

14 Distance (A15)

MP

01 Heure (A6)

22.H.55

15 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 15) (I2)

00

02 Terme (A15)

trait lumineux

03 Forme (A15)

MP

04 Couleur (A15)

vert clair

05 Taille (A15)

MP

06 Trajectoire (A15)

horizontale

07 Cap (A15)

08 Vitesse (A15)

à réaction

09 Bruit (A15)

MP

10 Décor (A15)

CIEL

11 Phénomène/décor (A15)

MP

12 Direction de l'obs. (A15)

MP

13 Nébulosité (A15)

COUVERT

N° question	clef A2	information (A15)
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		